



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022_133
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (RPQS-ANC)**

L'an deux mil vingt deux, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 14 décembre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....23
Pouvoir(s) : 4
Votants :.....27

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, ERMINE Benoît, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, JAMIN Grégoire, PAULY-MOREAU Noémie, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BODIN Freddy, LEMAIRE Hélène,

Conseillers absents ayant donnés pouvoir :

BURON Christelle, BOUDET Marie-Christine, RICHARD Maud, FLAMENT Sophie,

Conseillers excusés :

MASSE Stéphane, AUBRY François, CHEVALIER Soizic,

Conseillers absents :

NOILOU Jean-Claude, LETHIELLEUX Jean-Michel, BERNIER Catherine, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, BERTIN Jérémy, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, BOULLIER Marine,

Secrétaire de séance :

LAURIOU Jean-Yves

DELIBERATION N°DCM2022_133
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (RPQS-ANC)

DELIBERATION N°DCM2022_133

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
non collectif (RPQS-ANC)**

Rapporteur : Benoît ERMINE

Dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement non collectif, la CCVHA a réalisé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (RPQS-ANC). Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment, par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport a été transmis aux communes membres de la CCVHA pour être présenté avant le 31 décembre 2022. Il convient de donner acte de la présentation de ce rapport établi au titre de l'exercice 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif au titre de l'exercice 2021.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 21 décembre 2022

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

*Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 décembre 2022
Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 21 décembre 2022
Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000
Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le
tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

